

**COMMUNE
DE
BELLEVAUX**



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU LUNDI 22 FEVRIER 2021
à 18h30 en mairie (salle du conseil)**

Etaient présents : VUAGNOUX Jean-Louis, maire,
BERNAZ Célia, VOISIN Benoit, GOUNANT Ophélie, MEYNET Yves, adjoints,
CORBET Nicolas, conseiller municipal délégué,
MEYNET-CORDONNIER Armony, FAVRAT Armand, BRUNEL Nathalie, MATHIAUD Ghislaine,
MORAND Frédéric, REY Emmanuel, SKORUPSKI Eric, conseillers municipaux.

Etait absente : SANTALUCIA Elodie

Etait absente excusée : MEYNET Vanessa

Avait donné procuration : MEYNET Vanessa à GOUNANT Ophélie

Date de la convocation	:	16 février 2021
Date de l'affichage	:	16 février 2021
Nombre de conseillers municipaux en exercice	:	15
Présents ou représentés	:	14
Election d'un/une secrétaire de séance	:	FAVRAT Armand

Approbation du procès-verbal de la dernière séance : Le compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2021 n'appelle pas d'observation, il est approuvé à l'unanimité.

Pour répondre à la remarque de Monsieur Emmanuel REY concernant le montant de la prise en charge des frais de l'école primaire et maternelle de l'Ecole Privée Notre Dame dont le sujet a été évoqué en questions diverses, le montant demandé n'a pas été validé, la question sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal.

La séance est ouverte à 18 heures 30 par le maire après vérification du quorum.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS :**
 - o **Intervention de Mr Fabien TROMBERT, président, et de Mr Stéphane PUGIN-BRON, directeur**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à Messieurs Fabien TROMBERT, président, Christophe MUTILLOD, vice-président et Stéphane PUGIN-BRON, directeur général des services, présents ce soir pour présenter au conseil municipal le fonctionnement de la Communauté de Communes du Haut-Chablais. Le directeur présente les élus et le personnel de la CCHC qui comprend 77 salariés, gère 22 compétences et un budget annuel de 30 millions d'euros. Le territoire de la CCHC s'étend sur 15 communes, la vallée du Brevon a intégré la CCHC en 2014 en même temps que les communes de Morzine et les Gets. La parole est ensuite donnée au président et au vice-président qui apportent des précisions sur les dossiers en cours. Les membres du conseil municipal sont ensuite invités à s'exprimer sur leurs interrogations et points de vue concernant les différentes compétences gérées par la CCHC. Le Maire remercie Messieurs Fabien TROMBERT, Christophe MUTILLOT et Stéphane PUGIN-BRON pour leur intervention.

- **DELIBERATIONS :**

- o **2021 02 22-01 : CENTRE DE VACANCES SANS SOUCI :**
 - **Demande de location de la salle des fêtes et des terrains de tennis – Été 2021**

Le maire donne lecture du courrier du 26 janvier 2021 adressé par Monsieur Maran Randy, gérant du Centre de vacances SANS SOUCI, demandant l'autorisation d'utiliser la salle des fêtes en juillet et août 2021, ainsi que la mise à disposition des terrains de tennis situés près du terrain de football durant la même période.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'utilisation de la salle des fêtes et des terrains de tennis situés près du terrain de football durant les mois de juillet et août 2021,
- Fixe le prix de location de la salle des fêtes à 70.00 € la journée d'utilisation,
- Accepte de mettre à disposition gratuitement les terrains de tennis dans l'état,
- Fixe les conditions de mise à disposition ainsi :
 - Dates à convenir en fonction des manifestations, mariages et autres réservations dont le Centre de Loisirs. Les enfants du Centre de Loisirs doivent pouvoir accéder à ces locaux quand ils le souhaitent.
 - Les locaux devront être entretenus et les matelas de judo (non fournis) rangés,
 - Une convention sera mise en place fixant les conditions de mise à disposition.

○ **2021 02 22-02 : SNACK LA R'MIZE :**

● **Demande geste commercial sur loyer (COVID-19)**

Le maire donne lecture du courrier du 28 janvier 2021 adressé par Madame Pauline VOISIN et Joris GUERIN, gérant du snack La R'mize situé à la Chèvrerie, demandant un geste commercial sur le loyer 2020/2021, en lien avec la situation exceptionnelle de crise sanitaire liée au Covid-19. Pour tenir compte de ces circonstances exceptionnelles de fermeture imposée par le Gouvernement qui engendrent une perte de chiffre d'affaires, le maire propose d'accorder une remise de 3 mois de loyer sur le loyer 2020/2021

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accorder une remise de 3 mois de loyer, soit 250.00 € ht x 3 = 750.00 € HT.

○ **2021 02 22-03 : PARCOURS AVENTURE FORESTIER :**

● **Renouvellement de la convention d'occupation du terrain communal**

Le maire précise au conseil municipal que la convention d'occupation de terrain en vue de l'aménagement et de l'exploitation du parcours aventure forestier situé au lieudit « Les Places » en date du 21 février 2017 est arrivée à échéance le 31 octobre 2019 (durée de la convention : 1^{er} mai 2011 au 31 octobre 2019). Le terrain communal concerné est soumis au régime forestier et l'Office National des Forêts est donc partie prenante dans la mise en place de cette occupation de terrain. Il est nécessaire de renouveler la convention, le parcours acrobatique étant toujours en activité et géré par la SARL GR AVENTURES.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de renouveler la convention d'occupation de terrain en vue de l'aménagement et de l'exploitation du parcours aventure forestier situé au lieudit « Les Places » avec la SARL GR AVENTURES,
- Charge les services de l'ONF de la rédaction de cette convention dans les conditions suivantes :
 - Redevance annuelle d'occupation maintenue au tarif révisé en 2020 : 120.61 €,
 - Fixe la durée de la convention à 3 ans, soit du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2022,
 - Demande un entretien paysager régulier des abords du parcours à réaliser par le locataire,
 - Demande l'installation de sanitaires à charge du locataire, pour son personnel et les utilisateurs du parcours acrobatique,
- Sollicite l'avis de la Commission de la Forêt, et charge Monsieur le maire et Monsieur REY Emmanuel pour la rédaction de la nouvelle convention en relation avec les services de l'ONF.

- **2021 02 22-04 : CONSEIL EN ARCHITECTURE :**
 - **Présentation et rôle du CAUE en matière de conseil en urbanisme**
 - **Intérêt à une adhésion**

Le maire donne lecture de la présentation du rôle du CAUE en matière de conseil en urbanisme effectuée le 22 janvier 2021 au bureau de la CCHC. Chaque commune devant se positionner sur son besoin en matière de conseil en urbanisme, le maire sollicite le conseil municipal sur l'intérêt de ce service pour la commune de Bellevaux.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à l'intérêt d'une adhésion au CAUE en matière de conseil en urbanisme,
- Décide d'adhérer ponctuellement à ce service sur des programmes, par l'intermédiaire de la CCHC, structure porteuse.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Acquisition d'un tractopelle : Yves Meynet, maire adjoint en charge de la commission informe le conseil municipal que le marché d'acquisition du tractopelle a été attribué à l'entreprise BOSSON SAS pour un montant de 138 000.00 € TTC (options comprises). Le montant de la reprise du véhicule communal est de 4 000.00 € TTC. La livraison est prévue pour mai 2021.

Ecole communale – travaux du préau et des sanitaires : Yves Meynet, maire adjoint en charge des bâtiments informe le conseil municipal du suivi des travaux en cours. Les travaux ont débuté durant les vacances scolaires de février 2021 et devraient être terminés en juin 2021. Deux avenants concernant le lot 01 – Gros œuvre sont en cours de signature, ils concernent des travaux de maçonnerie non prévus.

Copropriété Les Brettaz à Hirmentaz : La commune possède des arcades dans la Résidence Les Brettaz et paye des frais de syndics annuels pour 2 600.00 € par an. En 2020, le montant de ces frais atteint la somme de 5 200.00 €, suite à une importante facture d'électricité dont la consommation n'avait pas été relevée ni facturée durant plusieurs années. Une incidence sera donc constatée également sur l'année 2021.

Lac de Vallon : Suite à l'Arrêt rendu par la Cour d'Appel de Chambéry du 21 janvier 2021 fixant le montant de l'indemnité d'expropriation à 463 162,07 €, la commune a accepté les termes de cet arrêt, il convient maintenant de mettre en place le financement de cette indemnité d'expropriation à verser aux conjoints Meynet, et de se rapprocher du notaire pour formaliser les actes. Il a été pris contact avec la CCHC et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour classer le site en ENS (Espaces Naturels Sensibles).

Associations - dossier demandes de subvention 2021 : Il est rappelé que les associations doivent déposer en mairie leur dossier de demande de subvention, dossier téléchargeable sur le site. Ces dossiers seront ensuite étudiés dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2021.

PLUi-H : Le maire informe le conseil municipal de l'avancement du dossier du PLUi-H de la CCHC. Le groupe de travail a répondu aux remarques faites par les services de la DDT et fait part de celles-ci à la CCHC et au Cabinet EPODE. Prochaine réunion : lundi 1er Mars 2021 à 18h en présence de Monsieur BAILLEUX Jean-François, pour étudier le projet de règlement.

Urbanisme : Le maire remet au conseil municipal la liste des dossiers d'urbanisme (Permis de construire, Déclaration Préalable et Autorisation de Travaux) instruits ou en cours d'instruction.

Remontées mécaniques : Cette saison d'hiver 2020/2021 est très particulière puisque les remontées mécaniques sont fermées, le maire fait part au conseil municipal des informations suivantes :

- Roc d'Enfer : Des activités sont proposées sur le domaine : kart des neiges, tour de dameuse...
- Hirmentaz : Un plan de soutien à destination des collectivités support de station de ski alpin est mis en œuvre au niveau du Département. Un dossier a été déposé ce jour.

Extension retenue collinaire d'Hirmentaz : Le maire rappelle les dates de l'enquête publique fixées du 1^{er} mars au 1^{er} avril 2021 et les permanences du commissaire enquêteur en mairie : 1^{er} mars, 20 mars et 1^{er} avril 2021 de 9h à 12h.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h00.

Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 29 mars 2021

Fait à Bellevaux, le 23 février 2021

La secrétaire,
Armand FAVRAT

Le maire,
Jean-Louis VUAGNOUX